

**DIPLÔME DE SPÉCIALISATION ET D'APPROFONDISSEMENT (DSA)
« ARCHITECTURE ET PATRIMOINE »**

Promotion 2020-2022

**APPEL À CANDIDATURE
27 mars-18 mai 2020**

Objectifs de la formation

Le DSA de l'École de Chaillot est une formation post-master, ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master (DEA), ou du diplôme d'un autre pays dont l'équivalence est reconnue en France et en Europe, qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager, en vue de sa mise en valeur et de son usage dans la société contemporaine. Ce diplôme délivré par le ministère de la Culture est un diplôme d'enseignement supérieur. Il correspond à 120 ECTS.

Modalités des études

La formation se déroule sur deux années universitaires, à raison de deux jours tous les 15 jours, les lundis et mardis. Un voyage « découverte » en début de 1^{ère} année, un atelier sur site et une semaine intensive en 2^{ème} année viennent compléter ce dispositif, ainsi que quatre mercredis par an. La présence aux cours et aux activités pédagogiques de l'école est strictement obligatoire. Le suivi de la formation doit permettre de conserver une activité professionnelle. Il faut néanmoins pouvoir consacrer un temps important au travail personnel. Les frais d'inscription, fixés par arrêté du ministère de la Culture et de la communication, étaient pour l'année universitaire 2019-2020 de 997 €, à régler le jour de la rentrée.

Dossier de candidature

Il est très fortement recommandé aux candidats d'être détenteurs de la HMONP et d'avoir une expérience professionnelle dans le domaine du patrimoine (2 ou 3 ans minimum).

Les candidats doivent envoyer les documents suivants par voie électronique au plus tard le 18 mai 2020 à veronique.cordier@citedelarchitecture.fr :

- **une fiche de candidature** avec photo récente, à télécharger sur le site internet ;
- **une copie de leur diplôme d'État d'architecte** ou équivalent pour les candidats d'autres pays (qui devra être traduit en français par un traducteur assermenté), et relevant des procédures de reconnaissance des diplômes d'autres pays par le ministère de la Culture ;
- **une lettre de motivation** ;
- **un *curriculum vitae* détaillé** ;

Les candidats apporteront **le jour de leur oral devant le jury les originaux** de leur portfolio (format A3, 50 pages) présentant les travaux personnels, uniquement en format A3 et un ou plusieurs carnets de croquis,

Une confirmation de réception du dossier de candidature numérique sera faite. Les candidats dont le dossier est recevable seront auditionnés dans les locaux de l'École par un jury composé d'enseignants. Cet entretien portera sur :

- la motivation ;
- l'expérience professionnelle et la maturité ;

- les connaissances sur des questions :
 - de culture générale sur l'histoire de l'architecture et des villes ;
 - de technique de construction (connaissance et résistance des matériaux, tous corps d'état) ;
 - de vocabulaire sur le patrimoine architectural, urbain et paysager.

Il sera précédé le jour même d'un questionnaire technique (type QCM) et d'une épreuve de dessin à main levée dans la galerie des moulages du Musée de monuments français.

Une bibliographie indicative, disponible sur le site, permettra aux candidats de préparer utilement le questionnaire technique qui leur sera soumis et l'entretien avec le jury.

Environ 45 élèves seront retenus pour la rentrée en septembre 2020.

Les candidats ne résidant pas en Europe peuvent être dispensés des épreuves d'admission et de l'entretien avec le jury. Ils seront sélectionnés sur dossier. Une très bonne maîtrise du français est indispensable pour pouvoir suivre la formation. Elle sera vérifiée par entretien téléphonique (indiquer un numéro de téléphone auquel le candidat peut être joint).

Calendrier

La **date limite** pour l'envoi des dossiers de candidature est fixé au :

Lundi 18 mai 2020, l'heure de l'envoi numérique par courriel faisant foi.

Aucun délai ne sera accordé après cette date.

Les candidats passeront les épreuves écrites et seront auditionnés par le jury entre le **17 et le 19 juin 2020**. Ils seront convoqués par mail au moins 10 jours avant la date de l'entretien.

La liste des candidats retenus sera disponible sur le site internet à partir du **vendredi 3 juillet 2020**.

Les cours de première année débuteront le **lundi 7 septembre 2020**. Le voyage « découverte » de rentrée aura lieu du **mardi 8 au vendredi 11 septembre 2020**.

Tous les documents et les informations sont disponibles sur le site internet : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/diplome-de-specialisation-et-dapprofondissement> . Aucune autre information ne sera communiquée individuellement par téléphone, par courriel, ou auprès de l'hôtesse d'accueil.